

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : secretariat@paroissescolomban.fr (abonnement au bulletin)

🌐 **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎09 54 50 73 68

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11

Hosanna!



Bulletin paroissial n°672 du 24 au 30 mars 2024

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

Jeudi saint 28 mars La Cène	Quimperlé N-Dame	19h00
Vendredi saint 29 mars Chemin de Croix	Quimperlé Ste Croix	15H00
	Clohars	
	Arzano	
Vendredi Saint 29 mars Office de la Passion	Quimperlé N-Dame	19H00
	Pont-Aven	
Samedi 30 mars Vigile pascale	Quimperlé N-Dame	20H30
	Bannalec	
	Riec	
Dimanche 31 mars PÂQUES	Quimperlé N-Dame	10H30
	Moëlan	
	Querrien	
Samedi 6 avril <i>St Célestin</i>	Locunolé	18H00
	Saint-Thurien	
	Névez	
Dimanche 7 avril La Divine Miséricorde	Quimperlé N-Dame	10H30
	Scaër	
	Riec	

MESSES EN SEMAINE

Mardi 26 mars	18H00	Quimperlé N-Dame Confessions jusqu'à 20H00
Voir les horaires dans le tableau « Dimanches et Fêtes »		

PRIÈRE DU CHAPELET

Église N-D de l'Assomption (Quimperlé) : lundi à 17h00 ;

Chapelet à l'église de Clohars le mardi à 18h ;

Église de Pont-Aven le mercredi à 17H30 ;

Église d'Arzano le mercredi à 18H ;

Chapelle de Trémorvézen (Névez) le jeudi à 10H.

Oratoire de la communauté de Kerbertrand le

jeudi à 17h15 (avant la messe) ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : le jeudi à 10H30 ;

Salle paroissiale de Tréméven : le dimanche à 17H30.

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00 ;

Église de Pont-Aven : les mercredis à 18h00 ;

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : vendredi après la messe de 9h00, et jusqu'à 18h ;

Chapelle St Diboan (Tréméven) le lundi de 9h30 à 10h30 ;

Église de Mellac les mardis de 11h00 à 11h30 ;

Église de Locunolé les mercredis de 20h à 20h30.

Église de Scaër les jeudis de 18H à 18H30

PRIÈRE DES MÈRES : tous les lundis à 10h00 :

- à la chapelle de Trémorvézen (Névez)
- à la chapelle de Trémalo (Pont-Aven)
- à l'accueil paroissial de Riec-sur-Bélon
- le jeudi à 10H00 à Bannalec :
(Contacter Clotilde au 06 68 58 34 18 pour connaître le lieu)

ADORATION DU SAINT SACREMENT à l'oratoire de la maison paroissiale de Quimperlé, 6 rue Langor, après la messe de la Cène le 28 mars, et jusqu'à 8H le vendredi 29 mars.

LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION : prochaines permanences à la sacristie de l'église Sainte Croix (Basse-Ville) de 10h30 à 12H00 les **samedis 6 et 20 avril**. Et toujours : confession possible après chaque messe dominicale ou de semaine, sans rendez-vous.

Mercredi 27 mars à 18h30 à la cathédrale de Quimper : **messe chrismale**. Un car est organisé pour que chacun puisse s'y rendre. Le départ se fera à 16H30 du parking des cars près de N-Dame de Kerbertrand. Inscription à l'accueil paroissial de Quimperlé (02 98 96 03 94).

Vendredi 5 avril de 20h à 22h à l'église Notre Dame de l'Assomption Quimperlé, soirée « **Jésus guérit** » animée par Père Baldo Alagna prêtre catholique du diocèse de Fréjus Toulon, prédicateur missionnaire.

Samedi 6 avril au cours de la messe de 18H00 à Névez : bénédiction des cloches de l'église Ste Thumette, et du retable restauré. Les cloches sont exposées dans l'église et visibles jusqu'au 9 avril.

Dimanche 7 avril, de 9H00 à 12H30 sur le parking de la mairie de Névez : collecte de journaux au profit de Mada Breizh . **Attention** : contrairement à l'habitude, pas de collecte le lendemain au collège des Abbés Tanguy de Pont-Aven.

Dimanche 21 avril à 12H00 l'espace Benoîte Groult de Quimperlé : repas de la paroisse St Colomban. Des cartes sont en vente **jusqu'au 10 avril** dans les accueils paroissiaux, et après les offices. (15€ pour 1 adulte / 10€ pour 1 enfant / 13€ à emporter) . **Venez nombreux !**

SEMAINE SAINTE 2024 : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES JOURS QUI PRÉCÈDENT PÂQUES



Depuis quand célèbre-t-on la Semaine sainte ? Dès le IV^e siècle, à Jérusalem, plusieurs cérémonies se déroulent pendant le Triduum pascal (du Jeudi saint à la nuit du Samedi saint), sur les lieux supposés des événements, entre le jardin des Oliviers et la tombe de Jésus. À cette époque, avec l'édit de Milan en 313, l'empereur Constantin a mis fin aux persécutions des chrétiens. Il a même fait construire des basiliques, notamment un premier sanctuaire à l'emplacement actuel du Saint-Sépulcre.

Les pèlerins affluent alors en Terre sainte. Une femme parmi eux, Égérie ou Éthérie, originaire probablement du sud de la Gaule, se trouve à Jérusalem en 383 et relate dans son journal de voyage les célébrations de la Semaine sainte auxquelles elle a assisté, donnant des informations très précises sur les liturgies de l'époque. Celles-ci varieront au cours de l'histoire et selon les régions.

De nos jours, comment se déroule la Semaine sainte ? Pour les chrétiens, c'est une période intense de l'année liturgique. Plusieurs célébrations sont proposées, notamment pendant le Triduum pascal, en mémoire de la mort et de la résurrection du Christ.

◆ Le **dimanche des Rameaux**, premier jour de la Semaine sainte, rappelle l'arrivée de Jésus à Jérusalem, acclamé par la foule brandissant des feuillages. Les fidèles apportent à la messe des branchages (en France, traditionnellement, du buis) qui seront bénis, séchés et conservés avant d'être brûlés pour le mercredi des Cendres de l'année suivante.

◆ Du **lundi au mercredi**, aucune célébration particulière n'est prévue. Cependant, il arrive souvent que l'on célèbre au cours de l'un de ces trois jours, par anticipation, la messe chrismale normalement prévue au matin du Jeudi saint. Pendant cette messe, l'évêque, entouré de tous les prêtres de son diocèse, bénit les huiles saintes et le saint chrême : ils seront utilisés tout au long de l'année pour les baptêmes, les confirmations, les ordinations et le sacrement des malades. (*Pour notre diocèse ce sera le mercredi 24 mars*)

◆ La célébration du **Jeudi saint** a lieu dans la soirée. On fait mémoire du dernier repas de Jésus (la Cène), au cours duquel l'eucharistie a été instituée. On rappelle aussi que Jésus ce soir-là a lavé les pieds de ses disciples, se faisant leur serviteur et leur demandant d'en faire autant les uns pour les autres.

◆ Le **Vendredi saint**, l'office commémore la Passion et la mort du Christ. L'après-midi, les fidèles se mettent sur les pas de Jésus marchant vers le Calvaire, en suivant les 14 (ou 15 pour les plus récents) stations du chemin de Croix.

◆ Le **samedi** est un jour sans célébration, un jour de deuil et de silence. Le Christ est mort et il descend aux enfers pour en faire sortir toute l'humanité.

Dans la **nuit du samedi au dimanche**, la veillée pascale témoigne de l'attente des croyants, dans la foi en la Résurrection, symbolisée par le feu nouveau du cierge pascal et par l'eau baptismale que l'on bénit cette nuit-là. C'est aussi pendant cette veillée que l'on célèbre les baptêmes d'adultes, qui entrent dans une nouvelle vie, celle du Christ. Après l'annonce de la Résurrection, on célèbre la messe solennelle de la Vigile pascale.